

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MARDI 9 AVRIL 2024

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE-SUR-LA-LYS
EN DATE DU 9 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le **MARDI 9 AVRIL** à 20H00, le Conseil Municipal d'AIRE-SUR-LA-LYS s'est réuni en la **salle des Mariages** sous la présidence de **Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Maire**, par suite de la convocation en date du 27 mars 2024.

ÉTAIENT PRESENTS : M. DISSAUX Jean-Claude - Maire, Mmes CATTY Christine, WOZNY Florence, BAUDEQUIN Odile, MM. OBOEUF Gérard, WOJTKOWIAK David, BOULET Michel, LERMYTTE François - Maires-Adjoints, Mmes ALLOUCHERIE Françoise, DECRIEM Marie-Christine, VANDENBERGUE Séverine, ROUX Nathalie, BLONDEL Suzette, ALLAN Patricia, BOULIER Amélie, SUBTIL Vanessa, PLANQUELLE Rachel, MM. FACON Jean-Noël, COMBE Jacques, CATTEZ François, HERNOUT Serge, AZELART Laurent, DONDAINE Pascal, MM. RYS Didier, DUBUISSON Frédéric, Mmes CROWYN Véronique, CHRETIEN Stéphanie.

MEMBRES AYANT DONNÉ PROCURATION :

- M. HOUSSIN Romuald a donné procuration à Mme WOZNY Florence.
- M. BOULET Guillaume a donné procuration à M. BOULET Michel.

Secrétaire de séance : M. LERMYTTE François

Fin de la séance : 21h30

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

OBJET : AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENTS 2024 : CREATION « RENATURATION URBAINE D'UN CŒUR D'ÎLOT EN LIEN AVEC LE POLE SOCIAL ET CULTUREL CANTONAL SAINT JEAN-BAPTISTE ».

2024-04-N° 8i

VU l'article L. 2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

VU le décret n° 97-175 du 20 février 1997, modifiant le Code des Communes et relatif à la procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement ;

CONSIDERANT que le vote en autorisations de programme/crédits de paiement est nécessaire à la bonne gestion des projets de la Ville ;

VU l'avis favorable de la Commission des Finances réunie en séance le 26 mars 2024 ;

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Michel BOULET - Maire-Adjoint ;

Et après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE :

ARTICLE UNIQUE - DE CREER l'autorisation de programme pour l'opération « Renaturation urbaine d'un cœur d'îlot en lien avec le pôle social et culturel cantonal Saint Jean-Baptiste » et les répartitions de crédits de paiements suivants :

Votée sur la période **2024-2025**

- Le montant global de l'AP : **2 583 184,20 € TTC**
- La répartition des CP comme suit :

Année	Montant des CP (TTC en €)
CP 2024	1 866 961,61 €
CP 2025	716 222,59 €

Le montant total des dépenses de l'AP est équilibré selon les recettes prévisionnelles suivantes :

Ressource	Montant
Département du Pas-de-Calais	460 836,00
Fonds Vert	630 000,00 €
FEDER	523 498,08
Agence de l'eau	54 124,00 €
FCTVA	394 218,34 €
Autofinancement	520 507,78 €

Pour extrait conforme,

Le Maire
Jean-Claude DISSAUX

Abuse de réception en préfecture
062-216200/47-20240409-2024-04-8i-DE
Date de transmission : 16/04/2024
Date de réception préfecture : 16/04/2024